

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/963

Conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels – Désignation de représentants supplémentaires par le Conseil municipal

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/963 - CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES, LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS – DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de divers établissements et notamment, des Collèges, Lycées et Lycées professionnels de Lyon.

- Contexte :

Les collèges et lycées publics locaux sont administrés par des Conseils d'administration composés de 24 ou 30 membres selon l'importance de l'établissement, parmi lesquels des représentants des collectivités.

L'entrée en vigueur de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 de par son statut de collectivité territoriale a modifié la représentation au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées situés sur le territoire de la ville de Lyon.

La représentation dans les Conseils d'administration de ces établissements situés sur le territoire de Lyon doit désormais se regarder ainsi :

■ Pour les collèges publics dont la capacité d'accueil est supérieure ou égale à 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée :

- 2 représentants de la collectivité de rattachement (la Métropole de Lyon) ;
- 2 représentants de la Commune siège (la Ville de Lyon), en l'absence d'EPCI.

■ Pour les lycées publics et lycées publics professionnels :

- 2 représentants de la collectivité de rattachement (la Région) ;
- 2 représentants de la Commune siège (la Ville de Lyon), en l'absence d'EPCI.

■ Pour les collèges publics dont la capacité d'accueil est inférieure à 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée :

- 2 représentants de la collectivité de rattachement (la Métropole de Lyon) ;
- 1 représentant de la Commune siège (la Ville de Lyon), en l'absence d'EPCI.

En Conseil municipal du 26 mai 2014, vous avez désigné les Conseillers municipaux mentionnés ci-dessous, à raison d'un titulaire et d'un

suppléant par établissement, pour représenter la Ville de Lyon au sein des Conseils d'administrations des collèges et lycées lyonnais :

ARRT	Etablissements impactés par le décret	catégories	TITULAIRES désignés le 26 mai 2014 (délib n° 2014-157)	SUPPLEANTS désignés le 26 mai 2014 (délib n° 2014-157)
1	COLLEGE DE LA TOURETTE (1er)	collège de plus 600 élèves	N. PERRIN-GILBERT	D. KIMELFELD
1	LYCEE DES METIERS JACQUES DE FLESSELLES (1er)	Lycée professionnel	A. REMY	N. PERRIN-GILBERT
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DIDEROT - TERREAUX (1er)	Lycée	A. REMY	E. BAUME
1	LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT(1er)	Lycée professionnel	N. PERRIN-GILBERT	I. GRANJON
2	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (2ème)	Lycée	D. BROLIQUIER	V. BAUGUIL
2	LYCEE JULIETTE RECAMIER (2ème)	Lycée	D. BROLIQUIER	V. BAUGUIL
3	COLLEGE GILBERT DRU (3ème)	collège de plus 600 élèves	F. CHEVALIER	N. ROLLAND-VANNINI
3	COLLEGE PROFESSEUR DARGENT (3ème)	collège de plus 600 élèves	Franck LEVY	A. BLEY
3	LYCEE LACASSAGNE (3ème)	Lycée	P. BERAT	A. KISMOUNE
4	COLLEGE CLEMENT MAROT (4ème)	collège de plus 600 élèves	S. PALOMINO	D. BESSON
4	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY (4ème)	Lycée	S. PALOMINO	D. BESSON
4	LYCEE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL (4ème)	Lycée professionnel	S. PALOMINO	D. BESSON
5	COLLEGE JEAN CHARCOT (5ème)	collèges de moins 600 élèves avec SEGPA	C. FAURIE-GAUTHIER	Y. CUCHERAT
5	COLLEGE JEAN MOULIN (5ème)	collège de plus 600 élèves	H. MANOUKIAN	JD. DURAND
5	LYCEE DE SAINT JUST (5ème)	Lycée	T. RUDIGOZ	C. FAURIE-GAUTHIER
5	LYCEE POLYVALENT DES METIERS EDOUARD BRANLY (5ème)	Lycée professionnel	T. RUDIGOZ	G. HOBERT
6	COLLEGE BELLECOMBE (6ème)	collège de plus 600 élèves	F. LEVY	E. ROUX DE BEZIEUX
6	COLLEGE VENDOME (6ème)	collège de plus 600 élèves	JJ. DAVID	E. SERVIEN
6	LYCEE EDOUARD HERRIOT (6ème)	Lycée	L. LAFOND	L. BALAS
6	LYCEE GENERAL DU PARC (6ème)	Lycée	P. BLACHE	D. NACHURY

7	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU (7ème)	collège de plus 600 élèves	L. GRABER	C. GEOURJON
7	COLLEGE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7ème)	collège de plus 600 élèves	Z. AIT MATEN	F. RIVOIRE
7	LYCEE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7ème)	Lycée	F. RIVOIRE	Z. AIT MATEN
7	LYCEE POLYVALENT HECTOR GUIMARD (7ème)	Lycée professionnel	F. RIVOIRE	AS. CONDEMINE
7	LYCEE DES METIERS LOUISE LABE (7ème)	Lycée professionnel	Z. AIT MATEN	AS. CONDEMINE
8	COLLEGE HENRI LONGCHAMBON (8ème)	collèges de moins 600 élèves avec <i>SEGPA</i>	C. COULON	T. RABATEL
8	LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE (8ème)	Lycée	Franck LEVY	JL TOURAINE
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLBERT (8ème)	Lycée	MO. FONDEUR	C. BOUDOT
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE MONPLAISIR (8ème)	Lycée	M. LE FAOU	S. GUILLAND
8	LYCEE PROFESSIONNEL DU PREMIER FILM (8ème)	Lycée professionnel	T. RABATEL	D. TAZDAIT
8	LYCEE PROFESSIONNEL Jean Lurçat (8ème)	Lycée professionnel	MO. FONDEUR	C. BURILLON
9	COLLEGE JEAN PERRIN (9ème)	collège de plus 600 élèves	G. CLAISSE	H. JULIEN-LAFERRIERE
9	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER (9ème)	collèges de moins 600 élèves avec <i>SEGPA</i>	M. HAJRI	G. CLAISSE
9	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DUCHERE (9ème)	Lycée	H. JULIEN-LAFERRIERE	S. FRIH
9	LYCEE JEAN PERRIN (9ème)	Lycée	M. HAJRI	C. MADELEINE
9	LYCEE PROFESSIONNEL LA SAUVAGERE (Martin Luther King) (9ème)	Lycée professionnel	K. DOGNIN-SAUZE	B. REYNAUD

La Ville de Lyon dispose donc dorénavant de deux représentants titulaires et de deux suppléants aux Conseils d'administration des collèges publics dont la capacité d'accueil est supérieure ou égale à 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée et des lycées situés sur le territoire lyonnais.

- Modalités de représentation :

En vertu de l'article R 421-33 du Code de l'Education, le représentant de la collectivité et son suppléant sont désignés par l'assemblée délibérante. Lorsque les représentants d'une même collectivité territoriale sont au nombre de deux, le président de l'assemblée délibérante peut proposer la désignation d'une personne n'appartenant pas à l'assemblée délibérante comme l'un de ses deux représentants.

Il est procédé à une nouvelle désignation à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siège au conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de pourvoir aux désignations supplémentaires dans les collèges publics dont la capacité d'accueil est supérieure ou égale à 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée, dans les lycées publics et dans les lycées publics professionnels.

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu le Code de l'Education et notamment son article R421-33 ;

Vu la délibération n°2014-157 adoptée le 26 mai 2014 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Les représentants titulaires et suppléants, tel que mentionnés dans le tableau ci-dessous, sont désignés pour siéger au sein des Conseils d'administration des collèges publics dont la capacité d'accueil est supérieure ou égale à 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée et les lycées publics et lycées publics professionnels, en tant que représentants de la Ville de Lyon, pour la durée du mandat 2014-2020.

ARRT	Etablissements impactés par le décret	catégories	1 TITULAIRE supplémentaire	1 SUPPLEANT supplémentaire
1	COLLEGE DE LA TOURETTE (1er)	collège de plus 600 élèves	<i>Sylvie PALOMINO</i>	<i>Elliott AUBIN</i>
1	LYCEE DES METIERS JACQUES DE FLESSELLES (1er)	Lycée professionnel	<i>Marwan MARTELLI</i>	<i>Odile BELINGA</i>
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DIDEROT - TERREAUX (1er)	Lycée	<i>Mohamed BRIKAT</i>	<i>Jean-Baptiste MONIN</i>
1	LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT(1er)	Lycée professionnel	<i>Laëtitia DUPORT</i>	<i>Yves FOURNEL</i>
2	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (2ème)	Lycée	<i>Sophie DESCOUR</i>	<i>Valérie DOR</i>
2	LYCEE JULIETTE RECAMIER (2ème)	Lycée	<i>Sophie DESCOUR</i>	<i>Valérie DOR</i>

3	COLLEGE GILBERT DRU (3ème)	collège de plus 600 élèves	Pascale COCHET	Sylvie PENDARIAS
3	COLLEGE PROFESSEUR DARGENT (3ème)	collège de plus 600 élèves	Yann BEN HAYOUN	Nicolas PISON
3	LYCEE LACASSAGNE (3ème)	Lycée	Jean-Yves LANGANAY	Pascale COCHET
4	COLLEGE CLEMENT MAROT (4ème)	collège de plus 600 élèves	Dominique BOLLIET	Martine RIGAUD
4	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY (4ème)	Lycée	Marie-Agnès CABOT	Josselin EDOUARD
4	LYCEE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL (4ème)	Lycée professionnel	René BRIGHI	Marie-Hélène GUYON
5	COLLEGE JEAN CHARCOT (5ème)	collèges de moins 600 élèves avec SEGPA	Marion SAUZA Y	Jean-Pierre DUFOUR
5	COLLEGE JEAN MOULIN (5ème)	collège de plus 600 élèves	Bertrand JABOULEY de BEC	Bénédicte LOUIS
5	LYCEE DE SAINT JUST (5ème)	Lycée	Bertrand JABOULEY de BEC	Magali DUBIE
5	LYCEE POLYVALENT DES METIERS EDOUARD BRANLY (5ème)	Lycée professionnel	Marion SAUZA Y	Joëlle SANGOUARD
6	COLLEGE BELLECOMBE (6ème)	collège de plus 600 élèves	Marc LAUPIES	Gaëtane HAZERAN
6	COLLEGE VENDOME (6ème)	collège de plus 600 élèves	Hervé BRUN	Jean-Michel DUVERNOIS
6	LYCEE EDOUARD HERRIOT (6ème)	Lycée	Jérémie BREAUD	Cécile MICHAUX
6	LYCEE GENERAL DU PARC (6ème)	Lycée	Florence DARBON	Walter GRACI
7	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU (7ème)	collège de plus 600 élèves	Marie-Madeleine FIERS	Marie-Odile BLIGNY
7	COLLEGE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7ème)	collège de plus 600 élèves	Laure DAGORNE	Paul Maxence MURGUE- VAROCLIER
7	LYCEE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7ème)	Lycée	Ivana PLAISANT	Emilie DESRIEUX
7	LYCEE POLYVALENT HECTOR GUIMARD (7ème)	Lycée professionnel	Claire SADDY	Saïdi Ali CHELLALI
7	LYCEE DES METIERS LOUISE LABE (7ème)	Lycée professionnel	Valérie GALLIOU	Agnès MARION
8	COLLEGE HENRI LONGCHAMBON (8ème)	collèges de moins 600 élèves avec SEGPA	Franck LEVY	André MORIN
8	LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE (8ème)	Lycée	Sylvie STEFANI-JACOB	Anne AUZIAS
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLBERT (8ème)	Lycée	Franck LEVY	Laura CAUTELA-FERRARI
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE MONPLAISIR (8ème)	Lycée	Franck LEVY	Laura CAUTELA-FERRARI

8	LYCEE PROFESSIONNEL DU PREMIER FILM (8ème)	Lycée professionnel	Franck LEVY	Sylvie STEFANI-JACOB
8	LYCEE PROFESSIONNEL Jean Lurçat (8ème)	Lycée professionnel	Franck LEVY	Michel RITTER
9	COLLEGE JEAN PERRIN (9ème)	collège de plus 600 élèves	Salima MERABTI	Gilles BERRODIER
9	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER (9ème)	collèges de moins 600 élèves <i>avec SEGPA</i>	Bernard BOCHARD	Gilles BERRODIER
9	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE (9ème)	Lycée	Hafid SEKHRI	Raphaël SESTINI-BOTTURA
9	LYCEE JEAN PERRIN (9ème)	Lycée	Joël TRONCHON	Salima MERABTI
9	LYCEE PROFESSIONNEL LA SAUVAGERE (Martin Luther King) (9ème)	Lycée professionnel	Gwendoline LEFEBVRE	Bruno VIRET-LANGE

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB